

# Commune de Dunières



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2020

### ORDRE DU JOUR :

Présentation VEOLIA rapport 2019

- Appel des conseillers municipaux - quorum
- Huis-clos
- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu de la dernière séance

### AFFAIRES FINANCIERES ET ADMINISTRATIVES

- Aménagement OUEST
- Cautionnement prêt OGEC
- Conventions avec le CDG43
- Subventions aux associations
- Travaux en régie
- Mandatement section investissement
- Départ agent au service administratif et recrutement à prévoir
- Constitution de deux groupes de travail :
  - Etude revitalisation centre bourg
  - Cimetière
- Informations diverses sur l'avancée des réflexions des différentes commissions.

- Appel des conseillers municipaux - quorum

Le quorum est de nouveau fixé, pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire, au tiers des membres présents et non à la moitié comme l'exige le droit commun. Attention, la loi est claire : il s'agit bien du tiers des membres présents et non du tiers des membres présents ou représentés. Si ce quorum n'est pas atteint, l'assemblée doit être reconvoquée à au moins trois jours d'intervalle et peut alors se réunir sans condition de quorum.

Procurations

Chaque membre peut être porteur de deux pouvoirs au lieu d'un.

Monsieur Le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux présents lors de cette séance du Conseil Municipal afin de vérifier :

- la présence du quorum (articles L.5211-1 et L. 2121-17) ;
- les pouvoirs éventuellement donnés par des conseillers municipaux absents à des conseillers municipaux présents.

Présents : BEAL Corinne - BEAULAIGUE Nelly - BROUSSARD Cédric - CHAUDIER Florian - DREVET Hélène - DURIEUX Pierre - GOUY Pascal - GRANGE Jean Paul - MANOHA Fabienne - MARCON Catherine - MARCON Pierrick - MERLE Pascale - MEYNET Isabelle - MOULIN Christophe - MOUNIER Emeline - MOURIER Fanny - OUDIN Marie-Laure - SABOT Thierry - SOUCHON Patricia - VALLAT Robert.

Excusée : MORIN Colette (pouvoir à GRANGE Jean Paul)

Absents : CLOT Dimitri - PARRAT Éric

- Huis-clos

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal les dispositions de l'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales : « Les séances des conseils municipaux sont publiques. Néanmoins, sur la demande de trois membres ou du maire, le conseil municipal peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis clos. Sans préjudice des pouvoirs que le maire tient de l'article L.2121-16, ces séances peuvent être retransmises par les moyens de communication audiovisuelle. »

Compte tenu du contexte sanitaire lié au COVID19, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de réunir le Conseil Municipal à huis-clos et propose au Conseil de se positionner à ce propos.

- Désignation du secrétaire de séance

L'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'au début de chacune des séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur Thierry SABOT est désigné secrétaire de séance.

- Approbation du compte rendu de la dernière séance

Il convient pour le Conseil Municipal d'approuver le compte-rendu du dernier Conseil Municipal qui a été transmis à tous les conseillers municipaux ou d'indiquer les éventuelles modifications à y apporter.

Précision : Monsieur Le Maire explique que pour la régularisation foncière avec Monsieur et Madame GARNIER une enquête publique sera nécessaire pour déclassement d'une partie d'un chemin rural (3m<sup>2</sup>). La délibération a été prise en ce sens. Il a été convenu de regrouper ce dossier avec une prochaine enquête publique...

#### AFFAIRES FINANCIERES ET ADMINISTRATIVES

##### • Aménagement OUEST

Monsieur Le Maire rappelle la discussion du dernier Conseil Municipal, au cours duquel a été évoqué le contenu du projet Aménagement OUEST :

	H.T
Eglise-Cinéma	193675
Enrobé place du Gymnase	75927
	8254
Chicanes Rue du Stade	13300
Protection salle Omnisport	1830
Barrière Boulodrome	19902
Abords Boulodrome	3045
Abords Boulodrome	13069
Escalier derrière église	10083
Panneau lumineux	17374
Bordure P1 massif Gymnase	10000
Arbres vers place Gymnase	8000
Total HT	374459

Il rappelle les subventions obtenues pour ce projet pour une dépense subventionnable de 400 000 € :

- 53000 € de la Région
- 72000 € du Département (43.11)
- LEADER (uniquement pour le panneau)

Des remarques avaient été soulevées par rapport au chauffage de certains bâtiments communaux de ce secteur (gymnase, boulodrome). Monsieur Le Maire indique que ces travaux ne peuvent pas être intégrés aux demandes de subventions ci-dessus et il présente au Conseil Municipal un plan de maintenance.

*Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser ce projet.*

Monsieur Le Maire rappelle que lors du dernier Conseil Municipal des remarques avaient été formulées concernant des dysfonctionnements sur le chauffage des bâtiments communaux.

Il précise que les subventions aménagements OUEST sont attribuées pour des travaux d'aménagement et que par conséquent les travaux d'amélioration des chauffages des bâtiments communaux ne peuvent pas être intégrés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour les travaux prévus dans le cadre de l'aménagement OUEST et autorise Monsieur Le Maire à les lancer et à prendre les décisions nécessaires à leurs bonnes exécutions.

- Cautionnement prêt OGEC

Monsieur Le Maire rappelle la délibération du 18 juin 2019 par laquelle le Conseil Municipal avait donné un accord de principe au cautionnement de la moitié du prêt de 500 000 € de l'OGEC pour leurs travaux.

Monsieur GUERIN, président de l'OGEC sollicite une modification de cette délibération.

Pour résumer, l'OGEC va finalement emprunter 450.000 € à taux fixe sur 20 ans, avec des mensualités modulables.

Le taux est de 0,94% avec des échéances mensuelles de 2057,50€.

*Il est demandé au Conseil Municipal de donner son accord.*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour le cautionnement de la moitié du prêt de l'OGEC.

- Conventionnements avec le CDG43

En 2016, le CDG43 a initié la formation d'un groupement de commandes pour la mise à disposition des collectivités adhérentes d'une plate-forme de dématérialisation des marchés publics sur la période 2017-2020.

Le contrat que le CDG43 a négocié avec la société DEMATIS va donc se terminer le 31 décembre prochain.

Le contexte sanitaire ayant eu pour conséquence (en autres) le report des élections des exécutifs locaux, la relance d'un nouveau partenariat n'a pu être engagée. C'est pourquoi, il est proposé de prolonger la coopération actuelle d'une année pour que la Collectivité puisse bénéficier des services de la plate-forme de dématérialisation des marchés publics pour la passation de ses consultations sur l'année 2021. Cette démarche est sans incidence sur la tarification pratiquée.

*Il est demandé au Conseil Municipal de donner son accord.*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide au regard du contexte sanitaire, une prolongation de la durée de la convention initiale, pour une année à compter du 1er janvier 2021. Le nouveau terme est donc fixé au 31 décembre 2021 et autorise Monsieur Le Maire à signer l'avenant, à l'exécuter, à conclure tout acte en découlant et à engager les frais y afférents.

*Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention d'adhésion au service Santé au travail, à l'exécuter, et à conclure tout acte en découlant et à engager les frais y afférents.*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de convention d'adhésion au service Santé au travail du CDG43 suivant les modalités suivantes :

Formule n°1 : Missions : Médecine préventive - psychologue du travail - prévention des risques professionnels / coût annuel de l'adhésion par agent : 65 € et décide de bénéficier de l'option inspection en sécurité et santé au travail (cotisation forfaitaire annuelle de 300 €).

Monsieur Le Maire est autorisé à signer la convention d'adhésion au service Santé au travail, à l'exécuter, à conclure tout acte en découlant et à engager les frais y afférents.

- Subventions aux associations

La Commission « Association » a reconduit le système de calcul des subventions aux associations sportives sous la forme d'attribution de points pondérés en fonction de certains critères (nombre de licenciés, niveau de la compétition, emploi d'un salarié ...).

L'an passé la somme de 6 013.05 € avait été distribuée.

*Il est demandé au Conseil Municipal de donner son accord pour le versement des subventions pour la saison 2020-2021.*

A la majorité moins deux abstentions le Conseil Municipal autorise le versement des subventions suivantes aux associations sportives.

ASSOCIATION	MONTANT
U.B.D	93.75 €
AMICALE SAPEURS POMPIERS	250.50 €
JUDO	302.25 €
ATHLETISME	751.50 €
PECHE	0 €
TENNIS	82.50 €
HAND	354.75
PETANQUE	148.50 €
GYM VOLONTAIRE	353.25 €
FOOT	1187.25 €
BASKET	525.75 €
KARATE	688.50 €
AQUALOISIRS	774.00 €
TENNIS DE TABLE	0 €
COLLEGE	925.50 €
FULL CONTACT	261.00 €

- Tavaux en régie

Rappel de la définition des travaux en régie : les travaux en régie correspondent à des immobilisations que la collectivité crée pour elle-même. Ces travaux sont réalisés par son personnel avec des matériaux qu'elle achète. Ces immobilisations sont comptabilisées pour leur coût de production qui correspond au coût des matières premières, augmenté des charges directes de production (matériel acquis, loué, frais de personnel...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale (circulaire NOR/INT/B94/00257 C du 23 septembre 1994).

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que certaines imputations comptables sont à modifier à savoir :

**BUDGET COMMUNE :**

Dépenses investissement 2152/040 (installations de voirie) :	+ 17 877.73 €
Dépenses investissement 2118/040 (autres terrains) :	+ 34 688.07 €
Dépenses investissement 2128/040 (autres agencements et aménagements de terrains) :	+ 6 207.25 €
Recettes investissement 021/021 (virement de la section de fonctionnement) :	+ 58 773.05 €
Recettes fonctionnement 722/042 (immobilisations corporelles) :	+ 58 773.05 €
Dépenses fonctionnement 023/023 (virement à la section d'investissement) :	+ 58 773.05 €

*Il est demandé au Conseil Municipal de donner son accord*

*A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord.*

- Décision modificative

Certaines imputations comptables sont à modifier dans le budget lotissement Les Hauts du Champ.

**BUDGET LOTISSEMENT LES HAUTS DU CHAMP :**

Dépenses fonctionnement 66111/66 (intérêts réglés à échéances) :	+ 140.63 €
Dépenses fonctionnement 6226/11 (honoraires) :	- 140.63 €
Dépenses fonctionnement 608/043 (frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement) :	+ 140.63 €
Recettes fonctionnement 796/043 (transfert de charges financières) :	+140.63 €

*Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser cette décision modificative.*

*A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord.*

- Mandatement section investissement

Monsieur le Maire rappelle que, dans l'attente du vote du budget primitif, au début de chaque nouvel exercice budgétaire, il convient d'autoriser le mandatement des factures en instance ou à venir, dans la limite du quart des crédits ouverts du budget précédent, à savoir :

Compte	COMMUNE		EAU		ASSAINISSEMENT	
	Budget 2020	Prévisionnel 2021	Budget 2020	Prévisionnel 2021	Budget 2020	Prévisionnel 2021
202 - Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre	18 183 €	4 546 €				
203 - Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion					0 €	0 €
2031 - Frais d'études	73 668 €	18 417 €				
2051 - Concessions et droits similaires	0 €	0 €				
204182 - Bâtiments et installations	46 975 €	11 744 €				
2111 - Terrains nus	25 240 €	6 310 €			0 €	0 €
2116 – Cimetière	35 000 €	8 750 €				
2118 – Autres terrains	34 688 €	8 672 €				
2128 - Autres agencements et aménagements de terrains	394 107 €	98 527 €				
21312 – Bâtiments scolaire	0 €	0 €				
21318 - Autres bâtiments publics	10 731 €	2 683 €				
2152 - Installations de voirie	154 630 €	38 657 €				
21533 – Réseaux câblés	10 000 €	2 500 €				
21538- Autres réseaux	0 €	0 €				
21571 - Matériel roulant	53 200 €	13 300 €				
21578 - Autre matériel et outillage de voirie	11 265 €	2 816 €				
2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	140 000 €	35 000 €	169 852 €	42 463 €	181 438 €	45 359 €
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	3 000 €	750 €				
2184 - Mobilier	0 €	0 €				
2188 - Autres immobilisations corporelles	32 000 €	8 000 €				
2313 – Constructions encours	903 542 €	225 885 €				
238 - Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	12 713 €	3 178 €				

*Il est demandé au Conseil Municipal de donner son accord.*

*A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord.*

- Départ agent au service administratif et recrutement à prévoir

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal, que Madame Sylvie MURGUE (titularisée le 01.02.2019), adjoint administratif (catégorie C) à temps complet, a demandé sa mutation pour la Ville de SAINT-ETIENNE.

Il conviendra donc de pourvoir à son remplacement en recrutant un comptable.

*Il est demandé au Conseil Municipal de prendre note de cette information.*

- Constitution de deux groupes de travail :

- Etude revitalisation centre bourg

Monsieur Le Maire informe de son souhait de créer un groupe de travail concernant l'étude de revitalisation, menée par le bureau d'études NOVAE, en cours sur la Commune.

L'idée sera dans un premier temps de définir les stratégies parmi celles proposées que la Collectivité souhaite voir développer et travailler...

*Il est demandé aux membres du Conseil Municipal intéressés de s'inscrire.*

Se sont inscrits (10) :

CHAUDIER Florian

DURIEUX Pierre

GOUY Pascal

MANOHA Fabienne

MARCON Catherine

MERLE Pascale

MOULIN Christophe

MOUNIER Emeline

LOUDIN Marie Laure

VALLAT Robert

Il est précisé que le groupe de travail doit se positionner en cette fin d'année sur la stratégie qui a été présentée en novembre.

Selon les retours, Monsieur Le Maire pourra acter le passage à la phase suivante, celle de la définition du plan guide et des fiches-actions et planifier les prochaines étapes de la mission.

- Cimetière

Suite au dernier Conseil Municipal, Monsieur Le Maire explique qu'il conviendrait de mettre en place un groupe de travail concernant le cimetière. Dans un premier temps, une présentation du cimetière (réglementation, problèmes rencontrés, ...) sera faite par les services administratifs et dans un second temps le groupe de travail devra se pencher sur la mise en place d'un règlement qui devra répondre aux problématiques rencontrées au quotidien dans la gestion du cimetière.

*Il est demandé au Conseil Municipal de constituer ce groupe de travail.*

Se sont inscrits (7)

- Corinne BEAL

- Hélène DREVET

- Pierre DURIEUX

- Pascal GOUY

- Isabelle MEYNET

- Colette MORIN

- Thierry SABOT

Fin de séance, fait à DUNIERES, le 31 décembre 2020

Le Maire, Pierre DURIEUX